

## Changement de département

### Les permutations informatisées (1<sup>ère</sup> phase)



Elles sont réservées aux titulaires au cours de mouvements interdépartementaux informatisés. Un barème national prend en compte l'échelon, l'ancienneté dans le département, le nombre de demandes, les enfants à charge et la durée de séparation des conjoints.

### Les ineat-exeat (2<sup>ème</sup> phase)

Les demandes d'exeat (autorisation de quitter le département) et d'ineat (autorisation d'entrer dans un département) sont étudiées et accordées par les DASEN en fonction de la situation de chaque département. Ces demandes sont traitées en CAPD.

Les professeurs stagiaires peuvent participer à cette phase.

Courrier de demande d'ineat / exeat

NOM Prénom  
Professeur des écoles stagiaire / titulaire  
Ecole  
Commune

Le ...

à

Monsieur l'Inspecteur d'académie  
Madame l'Inspectrice d'académie  
Directeur / Directrice  
des services départementaux  
de l'Education nationale

sous-couvert de

M. / Mme l'IEN  
Circonscription de ...

Objet :  
Demande d'ineat / d'exeat

Monsieur le Directeur, Madame la Directrice,

J'ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance un ineat dans le département de ... / un exeat du département de ... vers ... pour les raisons suivantes...

Vous trouverez ci-joint les pièces justificatives

Veuillez agréer M/Mme le Directeur (-trice) l'expression de mes salutations distinguées.

Signature,

## Textes et sites de référence

[Tous les articles publiés](#) sur le site du SNUipp 63 sur ces questions  
[Lettres pour ineat – exeat au format Word](#) à adapter et à compléter  
[Site de la DSDEN 63](#) (mouvement interdépartemental)

## Année de stagiaire

Les professeurs stagiaires ont l'obligation d'effectuer leur année de titularisation dans le département où ils ont été recrutés. Cependant, des dérogations peuvent être accordées pour le temps de scolarisation à l'ESPE.

## Enseigner hors de France

Il faut avoir enseigné 3 ans en France en tant que titulaire pour partir à l'étranger sauf s'il s'agit d'un rapprochement de conjoint.

Le SNUipp-FSU édite un guide « Enseigner hors de France », disponible à la section départementale et qui est également téléchargeable sur le site national.



Dans tous les cas, il est recommandé de prendre contact avec la section départementale du SNUipp-FSU pour une aide à la demande et pour le suivi du dossier.

**Agir ensemble pour  
être plus forts,  
c'est au SNUipp-FSU**



**Accueilli, conseillé,  
défendu, informé,  
soutenu**



**SNUipp 63 – Syndicat national unitaire des instituteurs, professeurs des écoles et PEGC – Section du Puy-de-Dôme**

Maison du Peuple, 29 rue Gabriel Péri, 63000 CLERMONT-FERRAND

Tél 04.73.31.43.72 ✉ [Snu63@snuipp.fr](mailto:Snu63@snuipp.fr)

